

gir à l'écoute de mes propos, je veux préciser que pour des raisons des plus évidentes, il ne faudrait pas non plus que le Parlement devienne l'unique direction de la radio ou la télévision d'État, car un tel remède serait pire que le mal actuel. Ce qu'il faut, je crois, c'est conserver le système actuel du BGR et de la Société Radio-Canada, mais en précisant mieux et plus clairement leurs devoirs, leurs obligations et leurs prérogatives.

Il est évident qu'un grave malaise existe à Radio-Canada, et les nombreuses plaintes que nous avons entendues à la Chambre, ou ailleurs, avaient sûrement leur raison d'être. Radio-Canada est reconnu pour son haut degré de production dans le domaine de la radio et de la télévision, comme l'atteste le texte de son rapport annuel 1964-1965 relativement aux prix et trophées obtenus par la Société.

Radio-Canada a remporté, en 1963, 61 prix et trophées dans divers concours nationaux et internationaux. Pour l'instruction, à Radio-Canada, l'Université d'Ohio lui a décerné six prix lors de son 28^e concours. Deux fois en trois ans la radio d'État espagnole lui a décerné un prix pour une série de téléthéâtres français en 1963. J'invite donc les honorables députés à relire le rapport pour obtenir de meilleurs renseignements à ce sujet. Par ailleurs, nous sommes trop souvent témoins d'émissions et de télémissions douteuses, arrogantes, de mauvais goût et parfois malsaines.

• (5.00 p.m.)

Il y a donc lieu de trouver un moyen démocratique de censurer, au besoin, le réseau d'État si, évidemment, ce dernier ne peut réussir à le faire lui-même. La complexité de son administration est telle qu'on ne peut savoir réellement qui blâmer ou louer, selon le cas.

Ceci faisait dire ou, devrais-je dire plutôt, écrire dernièrement un courriériste parlementaire:

Quand on a demandé à M. J.-Alphonse Ouimet s'il ne trouverait pas qu'il serait enfin temps qu'on sache qui mène à Radio-Canada, il a répondu qu'on le sait toujours mais qu'on ne peut donner des noms.

Sortant ainsi la réponse-parapluie classique. Eh bien, monsieur l'Orateur, il est temps que cet état de choses disparaisse. On ne peut tolérer plus longtemps cette façon cavalière et désinvolte de traiter des choses et des gens.

Considérant les budgets sans cesse croissants, ai-je raison de dire que le gouvernement doit délibérer chaque année pour cette société de la Couronne?

Il me semble tout à fait normal qu'un comité permanent de la Chambre puisse étudier annuellement, en détail, les opérations financières et autres de la Société Radio-

[M. Berger.]

Canada, trouver des solutions aux problèmes qui la confrontent et émettre, évidemment, selon le cas, des suggestions possibles qui pourraient améliorer son service et sa programmation. Nous éviterions ainsi cette perte de temps résultant des questions posées à la Chambre au ministre responsable qui, à son tour, les retransmet ensuite à la Société, etc., etc., pour obtenir finalement des réponses évasives, des réponses qui ne renseignent aucunement et qui, surtout, ont le don de déplaire à tout le monde.

D'un autre côté, l'entreprise privée qui, soit dit en passant, a été assez rudement malmenée dans le rapport Fowler, aurait tout à gagner à pouvoir, elle aussi, exposer et expliquer ses griefs audit comité parlementaire. Nous y récolterions, de part et d'autre, de précieuses données, des faits nouveaux et aussi, fort probablement, l'opportunité de voir les choses sous un angle différent, ce qui ne serait pas mauvais.

Il est bien malheureux que la commission d'enquête n'ait pas su reconnaître les immenses services rendus à leur communauté respective par les postes privés au bénéfice d'associations diverses, de mouvements de bienfaisance et autres.

En parlant des nombreux services que peut rendre l'entreprise privée, j'ai été tout simplement estomaqué d'apprendre récemment, dans mon propre comté, que l'on suggère à certains employés fédéraux d'être dans les bonnes grâces de la direction de postes de radio d'entreprise privée afin d'obtenir la permission de passer des messages gratuits, car leur ministère n'avait pas l'argent voulu pour faire leur publicité.

Quand on songe aux difficultés financières qu'éprouvent forcément les petites entreprises radiophoniques, dans certaines régions, on trouve inconcevable une telle façon d'agir.

L'Association canadienne des radiodiffuseurs, un organisme qui représente 228 postes de radio et 55 postes de télévision privés, y compris le réseau CTV, vient de présenter à l'honorable secrétaire d'État (M^{lle} LaMarsh) sa réponse au fameux rapport Fowler.

L'Association rejette d'emblée la proposition de la création d'une régie des ondes. D'ailleurs, elle n'est pas la seule à le faire. Je recevais aujourd'hui même, d'un poste de radio de mon comté, cette lettre qui dit, entre autres:

a) Nous nous opposons à la création de la régie des ondes, car elle mettrait entre les mains d'un seul homme des pouvoirs de décréter ce que les stations canadiennes doivent présenter à leurs auditeurs. Nous sommes pour un contrôle impartial comme avec le présent Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion.

b) Nous aimerions que les autorités gouvernementales tiennent compte des possibilités financières des postes régionaux dans l'élaboration de leur politique concernant la radiodiffusion, car